

**PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE**  
**DU 22 SEPTEMBRE 2016**

*Début de séance 18H10 ; 12 membres présents*

**1) Bilan rentrée 2016-2017**

**Les postes d'enseignants** sont quasiment tous pourvus à l'exception :

- d'un enseignant de lettre muté mais qui ne s'est jamais présenté. Une personne sera affectée pour le remplacer dès lundi 26/09.
- un poste d'enseignant de portugais : une personne est nommée et doit commencer lundi 26.
- un poste d'enseignant de portugais : idem ci-dessus.

**Les élèves** : l'effectif est complet, les classes sont pleines.

**Le personnel autre qu'enseignants**, éléments à retenir :

- 1 nouveau CPE
- 12,5 assistants d'éducation dont :
- 1 poste d'informaticien ; ½ poste reste à pourvoir en janvier.
- 1 poste de secrétaire de direction
- 1 poste d'APS
- Au secrétariat de direction, 1 lauréat concours catégorie B
- A la gestion, l'agent Comptable-Gestionnaire, 1 assistante de gestion catégorie B, 2 catégories C
- 27 postes CUI CTG et 17 postes CUI Rectorat ; manque 3 CUI en raison du retard pris par Pôle Emploi ; ils devraient être pourvus au 1<sup>er</sup> Octobre.
- Le recrutement des AED a été fait conjointement par la direction et par les CPE.

**Les emplois du temps** : ils sont opérationnels. Ils répondent aux exigences pédagogiques et aux demandes de la majorité des enseignants.

Le Chef d'établissement, Président du CA, remercie le Proviseur Adjoint, le Chef Des Travaux et les coordonnateurs pour leur travail.

**L'internat** : Le nombre d'internes cette année est en hausse par rapport à l'année précédente.

Des moyens sont mis en œuvre pour l'accompagnement scolaire (enseignants + AED).

4 postes sont dédiés à l'internat, mais compte tenu des besoins actuels, 2 personnels sont en place les deux autres en vie scolaire.

**2) Section sportive de haut niveau : Kayakistes**

Pour la 1<sup>ère</sup> année, le lycée Elie Castor accueille une section de sportifs de haut niveau. Il s'agit d'une convention Rectorat - Jeunesse et Sport - Lycée Gaston Monnerville.

- 8 élèves d'Elie Castor
- 3 élèves de Gaston Monnerville.

Il ne s'agit pas de classes spécifiques mais d'aménagements, pour les élèves concernés, afin de leur permettre de participer aux entraînements pluri-hebdomadaires et aux compétitions.

L'établissement est labélisé « Pôle Accueil Excellence sportifs de haut niveau »

**3) Tarifs**

*Voir détail en annexe jointe*

**Objets confectionnés**

Principe pour déterminer le prix de l'objet : Coût des matières 1ères + coût des fournitures diverses + 10 € par heure d'utilisation des machines + frais généraux (20 % des coûts précédents).

### **Repas confectionnés par la section ATMFC et ASSP**

Il est proposé d'appliquer le principe du paiement des repas au lieu qu'ils soient distribués gratuitement comme c'était le cas précédemment. Le Président estime que l'établissement n'a pas vocation à distribuer des repas. Dans un souci de transparence, d'équité et de d'amortissement des coûts, il est proposé de faire payer le repas au tarif de 8 € le kilo.

► **Vote : Adoption à l'unanimité.**

### **Internat**

Reconduction des tarifs, soit 2212,60€/an

### **Repas restauration scolaire**

Reconduction du forfait demi-pension = 790,20€ par an. Commensaux 5 € pour les catégories B,C et pour les élèves externes. 6,04 € pour le personnel cat A et les enseignants.

### **Coût demandé aux élèves qui doivent racheter le carnet de correspondance en cas de perte**

Jusqu'à présent le tarif était de 5 €. Afin d'inciter les élèves négligents à prêter plus d'attention à leur carnet (sur demande du Proviseur Adjoint) ; le tarif est revu à la hausse : 7,50 €.

► **Vote : Adoption à l'unanimité.**

### **Location du gymnase**

Reconduction : 15h/heure

► **Vote : Adoption à l'unanimité.**

### **Fixation d'un plancher des créances élèves**

Le plancher est fixé à 2000 €, montant à partir duquel des poursuites judiciaires seront menées à l'encontre des familles.

► **Vote : Adoption à l'unanimité.**

## **4) Convention de mutualisation lycée Michotte pour la gestion des payes des AED**

Le rectorat a délégué au lycée Michotte la gestion de la rémunération de l'ensemble des contrats AED de plusieurs établissements dont le lycée Elie Castor. Cette gestion concerne, en outre, l'inscription aux organismes sociaux, le suivi et la gestion des cotisations sociales des dits personnels. Le lycée Elie Castor en informe le Conseil d'Administration. (Cf la convention jointe à la convocation).

► **Vote : 1 abstention.**

## **5) Modalités d'attribution des fonds sociaux (bourses)**

La composition de la commission est définie :

Chef d'établissement et ou adjoint

Assistante sociale

Infirmière

CPE

1 représentant des parents

1 représentant des élèves

## **6) Créances CNASEA**

Pour rappel, au cours des 9 premières années de fonctionnement du lycée, les salaires des différents contrats aidés étaient abondés par un organisme, le CNASEA (aujourd'hui disparu). L'établissement a payé les salaires aux agents mais, pendant de longues années, n'a pas fait remonter les dossiers au CNASEA afin de se faire rembourser. Le solde s'élève à 376 937,52 euros. Des démarches ont été entreprises, certaines sommes ont pu être recouvrées, mais d'autres, plus anciennes ne pourront jamais l'être.

Il est demandé au CA de passer ces sommes en DBM afin de les sortir comptablement des fonds de réserve ; et d'entériner par cette action la perte définitive ;

► **Vote : 1 contre**

**1 abstention**

- **Vote DBM pour absorber la somme de 376 937,52 euros constituant les créances détenues sur l'ex-CNASEA : 1 contre  
1 abstention**

## **7) Convention pour paiement en ligne (TIPI)**

Les paiements des différents frais pourront désormais se faire en ligne, à l'instar de la plupart des services publics. Pour cela il est nécessaire de signer une convention avec le service TIPI qui va installer ce dispositif et le gérer. (Cf la convention jointe à la convocation)

- **Vote : Adoption à l'unanimité pour le principe et idem pour la convention.**

## **8) Astreintes et permanence des personnels**

Voir tableau en annexe

## **9) DBM information subvention CTG**

Au total 72 000 € abondés par la CTG

Dont :

- 3668 € pour un laboratoire les sections sociales
- 17115 € pour la cuisine
- 3019 € pour la cuisine ATMFC
- 10174 € pour la section bois

**DBM pour vote** de 1580 € pour permettre l'achat de matériel relatif à la subvention d'investissement sur le service ALO (glissement du service OPC au service ALO).

## **10) Les projets**

Jeux de société maths sciences physique	550
Fête de la science maths sciences physique	100
Concours kangourou maths sciences physique	700
Langues et cultures européennes	710
Iles du salut LHG	600
Bagne de st laurent LHG	480
Estime de soi Infirmière AS	200
Internat sans alcool Infirmière AS	160
Petit déjeuner et ses bien faits Infirmière AS	200
Conduite à risques Infirmière	100

*Total des demandes de participation de l'établissement 3800 euros adopté à l'unanimité.*

*Pas de questions diverses*

Clôture du CA à 19h45

Le secrétaire  
Jean Christophe Charrieau



Le Président  
Alain Lessirard

